

Fiche 5 : Organisation des temps de travail : repenser la conciliation travail/famille

Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle est un enjeu majeur pour faire progresser, sur le terrain, l'égalité professionnelle.

La mise en place de solutions innovantes comme l'amélioration et la diffusion de dispositifs existants peuvent offrir des solutions adaptées aux besoins des organisations comme de leurs agents, tout en prenant compte des évolutions de la société (couple biactifs, famille monoparentale, garde alternée des enfants après une séparation, temps de transport importants, etc.).

Propositions

L'aménagement des horaires se résume souvent au **temps partiel**, qui souvent pèse sur les carrières et rémunérations de leurs bénéficiaires et perpétue une inégale répartition des tâches familiales, principalement au détriment des femmes.

Par ailleurs, l'innovation dans l'organisation du travail a souvent été synonyme **d'horaires atypiques** pesant sur l'articulation travail/famille et sur la santé des salariés.

Il est proposé qu'au sein des administrations, des collectivités et des établissements de santé, des **chartes du temps** soient négociées et mises en œuvre et que des pratiques bénéfiques, tant pour l'organisation que pour les salariés, émergent, l'employeur apparaissant comme un acteur-clé d'une meilleure organisation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

Les facteurs-clés de la réussite sont l'implication de l'encadrement, la transparence dans l'application et une évaluation à quelques années permettant une application plus large (ou non) et des ajustements en fonction des résultats. **L'évaluation annuelle de ces dispositifs peut trouver sa place dans les bilans sociaux ou RSC.**

Ces aménagements possibles du travail ont pour objectif de desserrer les contraintes, tant sur les organisations que sur les salariés, de **façon individualisée**.

Les chartes du temps peuvent porter notamment, sur la maîtrise des horaires dans l'organisation du travail, le renforcement de la professionnalisation de la conduite de réunions, y compris les réunions d'instances, et sur le bon usage de la messagerie électronique.

Le télétravail peut également être une réponse, afin que les agents qui le souhaitent, en accord avec leur encadrement puisse bénéficier d'un partage équilibré entre jours à domicile/sur le lieu de travail.